



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-35947>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-35947**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Aix-Marseille-Provence

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20005480700017

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13, 83, 84

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/index.php?page=Agent.DetailConsultation&id=509326>

Identifiant interne de la consultation : 71250064

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DGD Appui et services - direction de la commande publique

Adresse mail du contact : Commande-publique.entreprise@ampmetropole.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 491999900

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Sans objet.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 25/04/2025 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : DGD Transition Environnementale, Eau, Culture et Sport.

Critères d'attribution : Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 65 % - Valeur technique : 30% - Valeur environnementale : pondération : 5 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accompagnement technique pour l'organisation d'ateliers professionnels d'éducation populaire sur la thématique environnementale

Code CPV principal - Descripteur principal : 71313000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Accompagnement technique pour l'organisation d'ateliers professionnels d'éducation populaire sur la thématique environnementale

Lieu principal d'exécution du marché : MARSEILLE

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 20000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés suivant : - Sous-critère 1 : Adéquation des moyens humains consacrés à l'exécution des missions : 50 % - Sous-critère 2 : Pertinence des outils maîtrisés proposés : 50 % Le critère valeur environnemental sera apprécié au regard du mémoire environnemental en fonction du sous critère pondéré suivant : Performance environnementale des modes de déplacement dans le cadre de la mission pour un bilan carbone optimisé depuis sa base vie jusqu'au lieu d'exécution des mission pondération : 100 % L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est estimé à 20 000 euros HT. L'accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 1 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 2 ans. L'estimation toutes reconductions comprises est de 40 000 euros HT. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 4 000 euros HT et pour un montant maximum annuel de 30 000 euros HT. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. o Dossier de consultation disponible via <https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat doit fournir une adresse mail valide et consultée régulièrement. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation.

Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 8.1 du Règlement de la consultation. Informations sur les recours : le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/03/2025